



LA PROTECTION DES CAPTAGES DU PORCHE POUR ALIMENTER L'AGGLOMÉRATION DE BOURGES

Descriptif du captage :

- **Superficie** = 326 km², secteur prioritaire = 90 km²
- **66 exploitations agricoles** sur une surface agricole utile de 7 746 ha, dont 60% en cultures céréalières, 33% en cultures d'oléagineux, 4% en prairies
- **Alimentation en eau potable sur l'agglomération** : 31 700 abonnés alimentés par plusieurs champs captants (Herry, Porche, Saint-Ursin, Prédé, SIAAP du Levet) ; 8 millions de m³/an soit 22 740 m³/jour

Contexte local

Une eau souterraine pour alimenter 100.000 personnes

L'alimentation locale en eau est en totalité d'origine souterraine. Elle résulte donc de l'infiltration des pluies dans les sols. Sur le site du Porche, 4 captages profonds (entre 27 et 100 mètres) contribuent pour 30 % à l'alimentation en eau des 100 000 habitants de l'agglomération berruyaise. Un champs captant lointain exploite la nappe alluviale de la Loire, situé à une soixantaine de km, et vient compléter ces apports avec des eaux faiblement nitrées. Cependant, d'autres problèmes de qualité sont apportés par les eaux ligériennes (turbidité lors des périodes de crues de la Loire).

Des activités agricoles difficiles à modifier

L'orientation grandes cultures de la région est caractéristique du peu de souplesse qu'offrent ces sols séchants. Elle correspond aux marchés porteurs qui se sont confirmés ces dernières années. L'allongement des rotations, pourtant propice à la réduction des intrants, est proposée sur ces sols peu favorables aux cultures de printemps. Ces anciennes « terres à moutons » n'ont pas de vraie vocation herbagère. De l'élevage bovin subsiste essentiellement dans les vallées. Ces freins rendent peu attractive la conversion à l'agriculture biologique pour les céréaliers du bassin.

Une pollution chronique et élevée aux nitrates

La détérioration de la qualité des eaux est surtout le fait d'une pollution par les nitrates. Les teneurs en nitrates des captages du Porche sont chroniquement élevées : 50 mg/l en moyenne pour le moins affecté, les autres se situant à 75 mg/l. Les eaux distribuées respectent les exigences réglementaires grâce à une forte sollicitation du captage le moins chargé en nitrates et à la dilution avec l'eau provenant de la nappe de la Loire. Le bassin d'alimentation est caractérisé par une dominante de grandes cultures (céréales, colza). Dans ces sols argilo-calcaires peu profonds, particulièrement sensibles à l'infiltration, les lessivages de nitrates ont lieu en période hivernale, période d'excédent hydrique et de faible consommation par les céréales.

Peu de pesticides sont aujourd'hui détectés dans les eaux souterraines. La vigilance demeure, en particulier pour se protéger des risques de pollutions ponctuelles et accidentelles.

Contacts :

- Chambre d'agriculture du Cher :
j.dupont@cher.chambagri.fr

- Bourges Plus : B.Roy
Tél.: 02.48.48.58.37





Démarche

Une volonté politique forte

La communauté d'agglomération a engagé les études permettant la définition de l'aire d'alimentation des captages (AAC) dès 2004. Elle a élargi le diagnostic au-delà des périmètres de protection soumis à déclaration d'utilité publique, afin d'intégrer tout le bassin d'alimentation. Différents collectifs représentant les groupes d'intérêts sont mobilisés autour de la protection des captages du Porche :

- **Bourges Plus, la Communauté d'agglomération**, maître d'ouvrage de la protection. Elle a la compétence de la gestion de l'eau (gestion en régie, à l'exclusion de Berry-Bouy qui est en affermage avec Véolia) dont la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues de station d'épuration.
- **Agri-Porche**, association regroupant les agriculteurs exploitants les terres de l'AAC.
- **Epis-Centre**, coopérative d'approvisionnement des agriculteurs.
- **La Chambre d'agriculture du Cher** intervient comme prestataire de Bourges Plus dans le diagnostic et l'élaboration du programme d'actions de l'étude de l'AAC, ainsi que dans le suivi des actions.

Un programme d'actions déjà en place

A la suite de l'étude de l'AAC, le programme d'actions qui a été établi fait l'objet d'un contrat quadripartite entre Bourges Plus, Agri-Porche, Epis-Centre et l'AELEB : le contrat territorial. Ce contrat stipule d'un côté les objectifs à atteindre, de l'autre les moyens financiers mis en œuvre pour les atteindre. Les prestations de suivi et d'animation sont confiées en totalité à la Chambre d'agriculture du Cher.

Les actions sur les pratiques agricoles sont concentrées sur la réduction d'intrants.

Les objectifs à atteindre

Les objectifs portent essentiellement sur la réduction des teneurs en nitrates. L'observation de la réponse du milieu est faite avec un suivi fréquent des indicateurs de qualité des eaux et des indicateurs évaluant les pratiques culturelles. Compte tenu du temps de réaction de la nappe, on estime qu'une dizaine d'années est nécessaire pour observer les premières réponses probantes.

Cet objectif s'appuie sur l'évolution de pratiques et sur l'allègement de leurs pressions polluantes : les actions sont différenciées en fonction des activités agricoles, de leur proximité aux captages ou du type de risque encouru par la ressource. Les moyens développés sont notamment la remise en herbe en bordure de cours d'eau, l'ajustement de la fertilisation azotée par une planification à la parcelle et la sécurisation de la manipulation de pesticides. L'AAC étant en zones vulnérables, les CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates) sont obligatoires pour ne pas laisser le sol à nu.

Les moyens mis en œuvre

Dans le cadre des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAETER) proposées sur l'aire d'alimentation des captages (AAC), l'engagement financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne porte sur 5 ans pour les mesures contractualisées les 3 premières années. Il a pour objectif de stimuler le démarrage des actions. Leur continuation devra s'inscrire sous d'autres budgets.

L'accompagnement financier combine les outils administratifs actuels :

- Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAETER) qui portent essentiellement sur la réduction de la fertilisation azotée et la mise en herbe.



- Le plan végétal environnement (PVE) qui concerne davantage les équipements pour réduire les risques de pollution lors des manipulations (aires de remplissage de pulvérisateur).
- Le suivi agronomique avec apport d'un conseil de fertilisation à la parcelle.

Le suivi et l'évaluation des actions

Le suivi est structuré autour de deux types d'indicateurs : les indicateurs de résultats (concentration de nitrates dans les eaux de captage) et les indicateurs de moyens ou de pression (pourcentage de sols nus en hiver, reliquats azotés, niveau atteint par les indicateurs de culture...).

Bilan : réussites et difficultés

Les facteurs de réussite

- **L'organisation de la gouvernance** : l'implication structurée des acteurs favorise le dialogue et la concertation entre les acteurs concernés ainsi que la prise en compte des objectifs.
- **L'engagement fort de la collectivité** : la volonté politique de résoudre les problèmes de qualité de l'eau s'exprime à travers le cofinancement des actions de reconquête de qualité de l'eau.
- **Des actions proposées ajustées au cas par cas** : elles sont réalistes et ont donc plus de chances d'aboutir volontairement à un changement de pratiques qui s'inscrivent dans la durée.
- **L'existence et l'organisation du suivi-évaluation** : confiée à la Chambre d'agriculture, elle s'inscrit dans le temps et s'appuie sur des compétences reconnues notamment par les acteurs eux-mêmes. Ce dispositif permet d'anticiper des réajustements d'actions.
- **Un effort important sur la concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs** : sans cela, toute action serait vouée à l'échec.

Les facteurs limitant

- **Les changements de pratiques agricoles proposés sont des ajustements de pratiques actuelles. Est-ce suffisant au regard de l'hypersensibilité des sols ?** Les bases de l'économie actuelles du secteur (marché des grandes cultures tourné vers l'export) et les systèmes d'exploitations agricoles correspondants restent dans la continuité d'une agriculture conventionnelle axée sur la production de volumes.
- **Les propositions concernent la réduction de la fertilisation azotée et la mise en couvert herbacé de parcelles très sensibles** (vallée de l'Auron principalement). **Introduire davantage d'herbe suppose de l'élevage herbivore.** Compte-tenu de la faiblesse de production herbagère des sols, l'ancien modèle de production ovine serait l'alternative technique la plus réaliste. Cela n'est cependant plus imaginable aujourd'hui, du fait du fort déclin du marché, mais aussi de l'évolution des savoir-faire et des mentalités des agriculteurs. Une réflexion sur la production de biomasse est en cours, et notamment sur « quelle valorisation » et « à quel coût ».



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



Agence pour l'environnement
et le développement soutenable



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt

21000 DIJON

Tél. : 03 80 68 44 30

Fax : 03 80 68 44 31

www.alterre-bourgogne.fr